



Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Pyrénées-Atlantiques (FCPE64)

Salle 601 – Complexe de la République 64000 Pau

05 59 27 23 08 – fcpe.cdpe64@free.fr

Aux listes candidates à l'élection régionale 2010 dans les Pyrénées Atlantiques

Madame, monsieur

Dans le but d'éclairer le choix de ses adhérents sur les positions des candidats aux élections régionales, la FCPE64 s'adresse aux représentants des 11 listes candidates dans notre département et leur pose les questions suivantes. Bien évidemment, ce questionnaire n'est pas exhaustif des questions éducatives, ni même de celles de la compétence du Conseil régional.

1) Laïcité et argent public.

Pour la FCPE64, l'argent public doit être exclusivement destiné au service public laïc d'éducation, c'est à dire aux établissements publics.

Quelle est votre position sur cette question et en particulier comptez-vous proposer ou approuver des financements publics aux établissements privés, ou à leurs élèves, qui iraient au-delà des obligations légales ?

2) Gratuité du matériel spécifique des élèves de l'enseignement professionnel, des manuels scolaires.

Le matériel spécifique nécessaire aux élèves des lycées professionnels coûte très cher aux familles. Le « coup de pouce » ne couvre pas intégralement les dépenses.

Le « coup de pouce » attribué aux lycéens est une aide très modeste, 90 € pour trois années, alors qu'une collection de livres coûte au moins 70 € par année en passant par le service d'associations de parents d'élèves ou de coopératives. De nombreuses régions ont déjà opté pour le versement d'un financement direct aux établissements qui fournissent ensuite les manuels aux lycéens. La FCPE64 revendique une application stricte du principe constitutionnel de gratuité et de laïcité de l'enseignement à tous les niveaux.

Comment comptez-vous orienter la politique du Conseil régional dans ce domaine ?

3) Restauration scolaire. La FCPE64 est attachée au maintien de la restauration scolaire dans le service public. Nous ne pouvons accepter qu'elle soit déléguée à des sociétés privées. Par ailleurs, la région Aquitaine prélève une part substantielle des redevances de demi-pension et d'internat, pour son budget et pour le budget des établissements. Il s'agit de taxes déguisées qui pèsent uniquement sur les familles de ces élèves. La FCPE64 revendique que les familles n'aient à leur charge que le contenu des assiettes, le reste des dépenses ne devant pas être traité différemment des autres charges de fonctionnement du service public d'éducation.

Quelle est la position de votre liste sur cette question ?

Dans le but de pouvoir transmettre vos réponses intégralement à nos 6000 familles adhérentes, nous vous prions de bien vouloir limiter votre réponse à une page A4 et à veiller à nous la faire parvenir le plus vite possible. Le mieux serait avant le 7 mars, par voie électronique à l'adresse fcpe.cdpe64@free.fr.

Quelles que soient vos réponses, la FCPE64, fidèle aux usages de notre association, ne donnera pas de consignes de vote pour les élections régionales.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments citoyens

Dominique Rousset
président FCPE64